



Communiqué

Le lundi 27 janvier 2025

DÉPARTEMENT CALENDRIER & PROGRAMME

PLAT

MODIFICATIONS APPLICABLES EN 2025 SUR LES HANDICAPS

Des mesures concernant les handicaps en Plat ont été discutées lors de plusieurs séances du Conseil du Plat, puis validées par le Conseil d'Administration de France Galop du 14 octobre 2024.

Elles sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2025 et concernent :

▪ LA LIMITATION DU NOMBRE DE PARTANTS :

Les handicaps en Plat sont limités à 16 partants, à l'exception des Super Handicaps (dotation totale de 100 000 €) et des Grands Handicaps (dotation totale de 75 000 €) dont la limitation de partants peut se fixer à un niveau différent (16, 18 ou 20) selon les contraintes techniques de l'hippodrome et du parcours.

▪ LES ALLOCATIONS :

Tous les handicaps en Plat (dont les handicaps à réclamer) proposent désormais 7 allocations, en Premium & en PMH. Jusqu'à présent, seuls les handicaps supports de l'événement et leur deuxième épreuve proposaient 7 allocations.

Les deux objectifs recherchés par la mise en place de ces deux évolutions :

1. **Elargir la répartition des allocations :** Des chevaux qui, habituellement, disputaient des handicaps offrant 5 allocations pour 18 partants, courront désormais dans des handicaps offrant 7 allocations pour 16 partants. Statistiquement, la possibilité de recevoir une allocation dans ces courses en se montrant compétitif passe de 28 % à 44 %, soit 57 % de chances en plus d'en obtenir une.
2. **Renforcer la fluidité des courses :** En limitant à 16 partants des handicaps qui pouvaient jusqu'alors se courir à 18 partants, la fluidité des courses sera améliorée.

Super Handicaps : des ajustements sur le programme 2025

Lancés en 2024 dans l'objectif d'offrir aux turfistes des courses avec 20 partants qui permettent un espoir de gains élevés, les « Super Handicaps » ont répondu, en partie, aux attentes.

Le Grand Handicap de Deauville, couru le dimanche 4 août 2024 avec 20 partants, avait permis à un parieur de décrocher le gain record de 2,6 M€, somme qui n'avait jamais été atteinte depuis 2017 chez un opérateur de paris hippiques français. En revanche, les autres « Super Handicaps » au programme n'ont pas réussi à réunir 20 partants.

Dans l'objectif d'atteindre de tels niveaux de rapports records, des ajustements sur les « Super Handicaps » ont été mis en place :

- Sur le même modèle que le Grand Handicap de Deauville, qui avait réuni 20 partants, les 3 autres « Super Handicaps » seront proposés en plusieurs épreuves ;
- Il a été inscrit dans les conditions de course que 20 chevaux seront retenus afin de composer la 1^{re} épreuve, support de la course événement.

Le calendrier des 4 « Super Handicaps » au programme 2025 est le suivant :

- **Dimanche 6 avril**, ParisLongchamp : 1400m
- **Dimanche 11 mai**, ParisLongchamp : 2000m
- **Dimanche 10 août**, Deauville : 1600m (Ligne Droite)
- **Dimanche 14 septembre**, ParisLongchamp : 1850m

Prochain Communiqué du Département Calendrier & Programme :

Lundi 3 février 2025, les équipes du Département Calendrier & Programme communiqueront sur les récents ajustements sur le programme des jeunes chevaux en Plat.